

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez M. M. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lles} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Saumur, par la poste.
Un an... 18 f. » 24 f. «
Six mois... 10 » 13 «
Trois mois... 5 25 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Wanderer* reproduit la correspondance suivante de Jassy, en date du 30 août :

« J'apprends à l'instant que les consuls de France et d'Angleterre ont annoncé leur départ et que même ils sont déjà partis. Une panique s'est emparée des esprits. On dit que le général Luders s'approche de la Moldavie avec un corps d'armée. Le choléra fait des ravages dans la Bessarabie. » — Havas.

On écrit du Bas-Danube, le 30 août, qu'Omer-Pacha se trouve dans une situation difficile. Ses troupes lui ont déclaré qu'elles voulaient absolument se mesurer avec les Russes. Il ne peut pas combattre ce sentiment, et, d'un autre côté, il craint que l'enthousiasme de ses soldats ne dérange les combinaisons de la diplomatie. La position de Reschid-Pacha n'est pas plus digne d'envie. Chaque jour, une centaine d'individus se rassemblent devant son palais et crient que la guerre est la seule voie de salut pour la Turquie.

Le corps d'armée du général Luders qui, jusqu'à ce jour, ne s'était pas mis en mouvement, a franchi la frontière russe. — Havas.

INTÉRIEUR.

Paris, 13 septembre.

Le *Moniteur* publie un grand nombre de nominations de présidents, de juges, de suppléants de tribunaux de commerce, de juges et de suppléants de juges de paix. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

Quelques journaux étrangers parlent encore d'achats de grains faits pour le compte du Gouvernement français.

Les marchés passés en Angleterre, il y a environ six semaines, jusqu'à concurrence de 419.000 hectolitres, pour l'approvisionnement annuel de la guerre et de la marine, sont les seuls faits de cette nature qui aient pu fournir prétexte à une semblable allégation.

En dehors de cette acquisition faite à l'étranger, afin de ne pas influencer les marchés de l'intérieur, le Gouvernement n'a pas et n'a jamais eu la pensée d'intervenir directement ni indirectement

ment dans une opération quelconque relative au grain.

Il a déjà déclaré et il déclare encore de la manière la plus formelle, que toute supposition contraire est absolument fautive. Il a pleine confiance dans l'efficace activité du commerce, et il n'entend exercer son action que pour en faciliter les opérations par des mesures générales.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — On a fait des arrestations et des perquisitions à Forli. Elles se rattachent aux événements de Rome et à la tentative faite contre la vie du légat, à Ravenne. — Havas.

RUSSIE. — Nous recevons la dépêche télégraphique suivante :

« Vienne, mardi 13 septembre 1853.

« L'Empereur Nicolas arrivera à Vorsovie, le 20 de ce mois, et le 23 à Ollmütz. — M. le comte de Nesselrode, chancelier de l'Empire, et M. le baron Meyendorff accompagneront le Czar. » — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

Briollay. — Samedi dernier, la femme du nommé Gentilhomme, journalier à Briollay, se rendit, vers midi, dans un pré où son mari était occupé depuis quelques jours à faucher. Ne l'apercevant pas, elle l'appela, mais vainement, à plusieurs reprises. Soupçonnant alors la triste vérité, elle se mit à sa recherche, et ne tarda pas à le trouver, mais noyé dans un fossé plein d'eau. Ce malheureux, qui était âgé de cinquante ans, était sujet à de fréquentes attaques d'épilepsie. (*Journal de Maine-et-Loire*).

Cholet. — Un journal de Nantes, le *Breton*, contient sur le fatal événement qui a marqué l'ouverture de la chasse dans le canton de Cholet, quelques détails que nous reproduisons.

« M. Jules Lavau, de Cholet, le frère de l'ancien représentant à la Constituante, allait, mercredi dernier, ouvrir la chasse à la Seguinère, à quelques kilomètres du chef lieu, n'ayant d'autre compagnon de plaisir que son fils; en passant une haie, son fusil qu'il avait prudemment désarmé, s'accrocha dans les épines; le chien se leva, mais pas assez pour arriver jusqu'au repos; en retombant sur la

capsule, le coup part et toute la charge va frapper derrière l'oreille gauche de M. Jules Lavau, qui s'affaisse sans vie aux pieds de son fils, son unique enfant.

On comprend aisément toute l'horreur d'un aussi épouvantable spectacle, et l'imagination s'effraie à l'idée de ce jeune homme, seul, au milieu des champs, près de son père qui se meurt! M. Jules Lavau devait, dans quelques semaines, quitter Cholet avec sa famille pour aller habiter Paris. Tout le pays est dans une morne consternation, qui témoigne hautement de l'estime et de l'affection dont jouissait M. Jules Lavau. »

CHRONIQUE LOCALE.

Aujourd'hui qu'on peut facilement approcher du foyer de l'incendie de la rue Daillé, on est effrayé de la gravité du sinistre, et l'on s'étonne qu'un si vaste brasier ait été si promptement renfermé dans ses propres limites. Il se serait incontestablement étendu bien plus loin, si des secours aussi prompts qu'intelligents n'étaient venus arrêter ses ravages. Nous devons donc des actions de grâces aux personnes qui ont dirigé les travaux; elles ont certainement rendu service à tout le quartier.

Nous avons entendu citer plus particulièrement M. Simon, adjudant de maréchaux à l'École, et M. Bourre, sous-officier, de l'arçonnerie; on a remarqué aussi, par-dessus tous, MM. Dupays et Ploquin. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de citer leurs noms à la reconnaissance publique. Nous ne le sommes pas moins de pouvoir, en quelque sorte, inaugurer aujourd'hui la nouvelle compagnie de pompiers. C'est la première fois, depuis son installation, qu'elle s'est trouvée à même de prouver, — nous ne dirons pas son zèle et son dévouement, dont il n'était permis à personne de douter, — mais son sang-froid dans le danger, ce qui ne s'acquiert que par l'expérience. Du témoignage de ceux qui l'ont vue à l'œuvre, elle s'est habilement acquittée de la mission qu'elle avait à remplir, elle s'est montrée digne de ceux qui l'ont créée.

On ne sait encore quelle est la cause de ce sinistre; mais la justice informe. PAUL GODET.

On nous adresse la note suivante, relativement à l'incendie de la maison Rousseau, dans le but, nous dit-on, d'appeler l'attention sur la nécessité

FEUILLETON

LE CAPITAINE MÉHAREC.

HISTOIRE MARITIME.

(Suite.)

V. — UN SEUL CONTRE TOUS.

La nuit était venue.

Avec la nuit, la mer avait repris son calme, le ciel ses étoiles et l'horizon sa transparence.

Le murmure d'abord sourd qui grondait sur le tillac du *Jean-Bart* avait pris peu à peu des proportions plus larges, à mesure que le Breton et le mousse, l'un soufflant l'autre, échauffaient les cœurs et les têtes. Bientôt ce ne fut même plus qu'une exclamation qui tonna, fulgurante, pareille à l'explosion d'une mine.

Toutes ces voix n'en faisaient qu'une pour crier :

— La ration ! la ration !

Les pieds frappaient le plancher du pont, les poings heurtaient les caissons d'affût.

Chaque regard brillait dans l'ombre, et chaque bouche blasphémait.

C'est que le Breton donnait la mesure à ce concert d'imprécations et de menaces; c'est que le mousse qui lui servait d'auxiliaire courait de l'un à l'autre, disant aux timides :

— Tu es *mou*, toi ; je te signalerai.

Et les plus faibles, dominant les plus forts, entonnaient puissamment ce refrain :

— La ration ! la ration !

Il y avait près de deux heures que duraient ces harmonies.

M. de Méharec hésitait à sévir. Il espérait que cette tempête sans cause réelle tomberait bientôt, faute d'aliments.

Il s'était donc couché, laissant à ses lieutenants toute sa part d'autorité.

Maître Jacques, lui, plus expert ou plus prudent, s'était tapi sournoisement dans un coin, hors du périmètre éclairé par la seule lampe du pont, afin d'observer le mouvement, qu'il ne s'expliquait pas encore.

Toutefois, comme le cerveau de maître Jacques distillait lentement les idées, il s'avoua qu'il n'y comprenait rien du tout. Seulement, il tomba d'accord avec lui-même qu'il lui fallait calmer, à tout prix, cette effervescence.

Quand il avait pris son parti, maître Jacques ne reculait jamais devant rien pour le faire immédiatement aboutir.

— Silence ! enfants, dit-il en se produisant comme une bombe au milieu du groupe animé. Le capitaine dort, faut faire *motus*.

Le Breton s'approcha carrément de lui, posa son nez bout à bout avec le sien, et lui envoya ces mots en plein visage :

— La ration !

Puis, il ajouta moins bruyamment :

— Est-il *mou*, celui-là ? ouin !

— Non, dit en riant maître Jacques, lequel espérait, dans sa candeur, désarmer toutes ces colères en n' affectant pas de les prendre trop au sérieux.

Le Breton lui tourna le dos et fit un signe à ses fidèles choristes, qui entonnèrent leur ritournelle avec un nouvel entrain.

Alors maître Jacques, renonçant à son premier moyen, voulut recourir à la persuasion.

— Voyons, voyons, enfants, dit-il avec placidité; exposez-moi vos griefs. On tâchera d'y faire droit.

C'était une maladresse.

Puisque maître Jacques temporisait, lui, leur chef immédiat, ils étaient donc dans leur droit, eux, ses subordonnés ?

Ce premier pas de recul, qui témoignait de sa faiblesse, finit d'ôter à maître Jacques les derniers restes de son prestige avec les derniers lambeaux de son autorité.

— Nos griefs ! hurla le Breton, *dame !*, nous les traduisons sur une gamme assez haute, *bonnes gens*. Tu es donc sourd, toi, *itou* ?

— Enfants, reprit maître Jacques; le capitaine a pu se tromper, mais de bonne foi, c'est indubitable. En ce cas, si le fait est prouvé, je me charge de réparer cette petite erreur; mais aujourd'hui, soyez soumis. Vous savez bien que M. de Méharec vous aime. Toi, là-bas, Jean-Gouvaud, qui faisait soigner à ses frais ton enfant malade à Bordeaux ?

de multiplier dans la ville les pompes à main qui, par la facilité de leur transport, et par la rapidité de leur installation, ont une supériorité efficace sur nos autres pompes, dont l'installation est habituellement lente et embarrassée.

« Pendant que les pompes de la ville, arrivées lorsque l'incendie avait déjà atteint tout son développement, attaquaient ce foyer embrasé par toutes ses faces accessibles, — ce foyer gagnait, par une cour étroite, les servitudes du magasin de chapellerie de M. Rousseau fils. A ce moment, et longtemps avant que les pompes de la ville aient été approchées de ce point, un habitant est allé chercher la pompe à main de la salle du Spectacle, l'a portée avec un seul aide, par un couloir très-étroit, jusqu'à quelques pas de l'incendie, où cette petite pompe, fonctionnant immédiatement, a empêché la propagation de l'incendie sur ce point difficile, jusqu'à ce que les pompes de la ville, après un assez longtemps, aient pu y être dirigées. »

Le concours annuel du Comice agricole de Saumur a eu lieu dimanche dernier, à Nueil-sous-Passavant. Il a été l'un des plus beaux que nous ayons vus, par le site heureux qui l'encadrait, la disposition du terrain qui, du sommet de la pièce, permettait de voir, à la fois, tous les rivaux; par l'animation et le nombre des concurrents du labourage; par la beauté de la journée et la foule immense qui entourait le champ de labour; par les bestiaux présentés et les instruments qui devaient être les prix des vainqueurs, ou bien ceux présentés au concours par les ouvriers. Bien des personnes évaluent le nombre des spectateurs à six ou sept mille. Nous croyons être plus près de la vérité en le portant à environ quatre mille cinq cents.

Le champ à labourer était mal choisi, disaient bien des gens qui se croyaient expérimentés: la terre y était trop tenace, trop dure; les charrues ne pourraient y entrer, ou bien, si elles y entraient, elles feraient un travail irrégulier, imparfait; les charrues seraient brisées, etc., etc. On a été promptement désabusé, et, dès la seconde raie de labourage, on a été rassuré; aucune charrue ne s'est brisée, et le travail du plus faible des concurrents était encore un très-bon labour.

Le Jury a eu de la peine à choisir, dans un si bon travail, les laboureurs qui devaient obtenir les récompenses et, surtout, classer entr'eux ceux qui devaient être mis au premier rang.

Conformément au programme, il ne devait y avoir que quatre prix distribués. Le Jury a sollicité et le Comice a décidé qu'un cinquième prix serait donné.

Les lauréats ont été ensuite proclamés comme il suit:

- 1^{er} Prix.** — Bazantay, René, fermier, commune de Nueil-sous-Passavant;
2^e Prix. — Maline, Pierre, fermier, même commune;
3^e Prix. — Brard, Mathurin, fermier à Villebernier; son fils Auguste tenait la charrue. C'est la quatrième année que ce jeune laboureur remporte des prix dans nos concours;
4^e Prix. — Frouin, Michel, fermier à Martigné-Briand; son fils Louis tenait la charrue. C'est la troisième fois que ce laboureur est lauréat;

A cette interpellation, un gros matelot, au ventre rebondi comme celui d'une tonne, répondit aussitôt en s'approchant avec toute la timidité d'un basset qui s'avance à la correction:

— Parbleu! c'est notre capitaine.

— Eh bien! tais-toi.

Jean Gouvaud obéit.

Maitre Jacques reprit, en s'adressant à cinq autres marins qu'il embrassait successivement dans le cercle de son regard:

— Et vous! qui vous recueillait à terre dans le dénuement, après avoir donné par anticipation six mois de solde à vos légittimes pour les ravitailler?

Les cinq hommes se turent et baissèrent le front.

Maitre Jacques, les passant individuellement en revue, leur dit à chacun une histoire à laquelle était toujours mêlé le nom du capitaine.

Il ne lui restait plus à calmer que le Breton et le mousse.

Ceux-ci le comprirent, et quand maitre Jacques voulut leur faire subir une part de l'algarrade commune, ils enflèrent leur voix et reprirent, en faux-bourdon, les notes de leur simpiternelle musique.

Or, comme après le bâillement rien n'est aussi contagieux que la musique, il s'ensuivit qu'ils furent unanimement appuyés et que le travail pacificateur, échafaudé par maitre Jacques, croula d'un bloc, ainsi qu'un monument assis.

5^e Prix. — Gendron, Pierre, fermier à Cizay, dont la charrue était tenue par son fils Pierre.

Le concours d'animaux de reproduction, sans être très-nombreux, en présentait quelques beaux. Il s'y trouvait quatorze taureaux de 18 à 30 mois, douze génisses du même âge; et, pour la race porcine, une seule truie. Ce canton engraisse une assez grande quantité de porcs, mais n'en élève pas.

Les primes ont été distribuées comme il suit:

Taureaux.

1^{er} Prix. — A M. Chauvigné, Pierre, de Monttillers, pour un taureau de 18 mois, de race mancelle.

2^e Prix. — A M. Frouin, René, de Martigné-Briand, pour un taureau de 25 mois, de même race.

3^e Prix. — A M. Frouin, Isidore, de Martigné-Briand, pour un taureau de 24 mois, de race parthenaise ou choletaise.

Une mention honorable a été accordée au sieur Carré-Gendron, de la Fosse-de-Tigné, pour un taureau de 27 mois, de race mancelle.

Génisses.

La 1^{re} prime a été décernée à M. Pétou-Gendron, de Tigné, pour une bête de 24 mois, de race d'ham-parthenaise.

La 2^e a été accordée à M. Coutard, Gabriel, de Doné, pour une génisse de 18 mois, de race d'ham-parthenaise.

Truies.

La seule truie présentée, pour l'espèce porcine, a été jugée digne du prix, qui a été donné à M. Tallau, Pierre, d'Ambillou, pour une truie de 20 mois de race craonnaise.

Instruments aratoires.

Les instruments aratoires présentés au concours par les ouvriers charrons et forgerons, étaient six charrues à versoir dombasle.

L'une d'elles, simple araire, a été exclue du concours, parce que le prix de 90 fr., fixé par son auteur, a été trouvé excessif par le Jury. Sans arrêter davantage à cet instrument, qui lui a semblé du reste bien construit, le Jury, après avoir examiné les cinq autres et les avoir fait fonctionner sous ses yeux, a décerné la première prime à M. Samson, forgeron à Chemellier; la seconde à M. Gautreaux, forgeron à Louerre.

La distribution des primes, ainsi que le banquet qui l'a suivie, ont été présidés par M. Louvet, maire de Saumur, membre du Conseil général et député de l'arrondissement au Corps-Législatif.

Si tant de spectateurs assistaient à cette solennité agricole, nous devons dire qu'une grande partie devait être attribuée aux jeux de toute espèce que le Conseil municipal et bien des propriétaires de la commune de Nueil avaient offerts aux populations voisines. Dans la pièce même où se tenait le Concours, se dressait un long mât de cocagne qui offrait à de hardis concurrents l'appât de prix attachés au sommet, et à la foule le plaisir de voir cette lutte. A côté une lice était préparée pour la Course et présentait plus d'un obstacle à surmonter.

Après ces joyeux spectacles, d'autres attendaient les curieux, sur la place de la commune: un ballon, des courses en sac, un feu d'artifice, etc.

Tandis que le public jouissait de ces plaisirs, le Comice agricole réunissait dans un banquet, dont

Maitre Jacques était méconnu comme ami, et, ce qui était bien plus sérieux, comme supérieur. Il se sentait pourtant encore de taille à supporter seul les charges du combat.

Oh! que fallait-il donc pour apaiser cet égarement, cette aberration d'esprit qui pouvait devenir une révolte en règle?

Il suffisait peut-être d'une adroite concession.

Les rois menacés n'ont bien un à l'émeute.

Oui; mais les rois ont toujours un ministre impopulaire pour les couvrir.

Eh bien! maitre Jacques n'était-il plus le délégué de son capitaine; par conséquent son ministre? Ne pouvait-il, à ce titre, sauvegarder la dignité du souverain, en accumulant sur sa propre tête, à lui simple timonnier, toute la responsabilité du passé, du présent et de l'avenir?

Maitre Jacques s'y décida, sans hésitation, avec un dévouement héroïque.

— Enfants! s'écria-t-il, je n'ai pas achevé de filer ma ligne de loch: en un mot je n'ai point tout dit. Faut vous avouer que s'il y a là-dedans un coupable, ça ne peut être que moi. J'ai, seul, conseillé la rigueur; à preuve, c'est que je suis chargé de vous calmer. C'est indubitable.

Il mentait.

Maitre Jacques touchait au sublime.

Washington, le grand consolateur du Nouveau-Monde, était atteint et dépassé.

les membres présents faisaient les honneurs, les fonctionnaires publics invités au concours et les laboureurs couronnés. A la fin du repas, M. Louvet, notre honorable député, a porté un toast à l'Empereur, à l'élite de la population rurale, au restaurateur de l'ordre en France et de la prospérité de l'agriculture. Ce toast, accueilli avec chaleur, a été suivi des cris répétés de Vive l'Empereur!

Cette belle et heureuse journée, favorisée par un très-beau temps, restera longtemps gravée dans la mémoire des habitants de Nueil. PAUL GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 14 septembre.

En vertu d'un décret impérial, un certain nombre de localités, en Algérie, classées jusqu'ici dans le territoire militaire, viennent d'être placées sous le régime civil, afin de favoriser le mouvement de la colonisation. — Havas.

L'Empereur et l'Impératrice sont venus hier, à Paris. Après avoir parcouru les galeries du Louvre, et visité les travaux, l'Empereur est sorti en phaéton, accompagné de M. le colonel de Béville, pour aller visiter les travaux de la rue des Ecoles. Sa Majesté est revenue ensuite aux Tuileries et les a quittés vers cinq heures, avec Sa Majesté l'Impératrice, pour retourner à Saint-Cloud. — Havas.

« Vienne, 13 septembre.

« Le cabinet russe a définitivement refusé d'accepter les modifications demandées par la Porte. — Un nouveau memorandum de la Russie est attendu. » — Havas.

FAITS DIVERS.

Ou lit dans l'Indépendant de l'Ouest:

Nos lecteurs savent que deux de nos compatriotes, MM. E. Boulhier fils et H. de Montcler, sont au nombre des pèlerins de Jérusalem; ils liront avec intérêt la lettre suivante, adressée par M. Boulhier:

« A bord de l'Alexandre, 24 août 1853, six heures du matin, détroit de Bonifacio, entre la Corse et la Sardaigne.

« Mes chers parents,

« Nous nous sommes embarqués hier, à sept heures et demie du matin. Le moment était solennel, l'émotion se peignait sur plus d'un visage: les regards se tournaient souvent vers *Notre-Dame-de-la-Garde*, où la plus touchante cérémonie nous avait réunis la veille au matin. Là, nous avions reçu des mains de M. Van Troyen, grand-vicaire de Moulins, la petite croix du pèlerinage. A la messe qui avait précédé, un des pèlerins, qui a une belle voix, avait entonné à l'élévation *l'Ecce panis angelorum*. Cette voix fut admirablement expressive lorsqu'elle accentua ces paroles: *factus cibus viatorum*. J'eus le bonheur de recevoir ce pain des anges, cette nourriture du voyageur. A 8 h. 1/2, nous quittions le port de Marseille. Outre les 40 pèlerins, nous avions à bord trois bonnes religieuses de Saint-Joseph, qui chevauchèrent avec nous de Jaffa à Jérusalem; un français, ancien sergent français du siège de Rome; un consul hollandais qui retourne à Alexan-

Le mousse se tut; les matelots se turent. Le Breton, lui, se réservait, en faisant entendre un imperceptible grognement, comme font parfois les Irlandais dans leurs meetings.

— Eh! poursuivait maitre Jacques avec une feinte naïveté, j'ai fait fausse route, voilà tout. Si mes yeux qui me servaient de boussole m'ont abusé, je ne demande pas mieux que d'en convenir.

— Alors, fit le charpentier, qu'on nous fasse servir le rhum.

Maitre Jacques hésita. Il ne se trouvait pas l'autorité suffisante pour trancher le nœud gordien de la question.

Le Breton prit cette indécision pour une reculade. Or, comme il était tenace et voulait sortir de cette échauffourée avec tous les honneurs de la guerre, il se mit à varier ainsi sa cantilène:

— Deux rations! dà; m'en faut deux, à présent! Je n'en supprimerai pas ça! dit-il en faisant claquer l'ongle de son ponce sous sa maîtresse dent.

Maitre Jacques comprit alors une chose, c'est que, si l'on fait des concessions à l'émeute, il faut qu'elles soient accordées à temps; sans quoi l'émeute devient exigeante et se montre d'autant plus hardie que ceux contre lesquels elle agit lui semblent plus impuissants ou plus timides.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER

Pour Noël 1853.

Une MAISON, située à Saumur, rue du Petit-Mail, occupée par M^{me} Mathieu.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (437)

A LOUER

Pour la Toussaint

OU POUR NOËL PROCHAIN,

JOLIE MAISON avec cour et jardin, située à la Croix-Verte.

S'adresser à M. CH. MILSONNEAU, qui l'occupe. (428)

A AFFERMER

Par adjudication,

POUR LA TOUSSAINT 1854,

LA FERME DU POITRINEAU

ACTUELLEMENT EXPLOITÉE PAR LE SIEUR FOUCAULT.

L'adjudication de cette ferme aura lieu, le dimanche 30 octobre 1853, à midi, à la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, par-devant M^e Chasle, notaire à Saumur.

S'adresser, pour les renseignements, à M. le MAIRE de Saint-Florent. (522)

Découverte incomparable par sa vertu

EAU TONIQUE PARACHUTE des CHEVEUX Par CHALMIN, de Rouen.

Cette Eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garanti. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez Normandin, passage Choiseul, 19 (Affr.)

A Saumur, chez EUGÈNE PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n^o 2. PRIX DU FLACON : 3 FR. (255)

A AFFERMER**UN BEAU JARDIN**

Avec MAISON d'exploitation, Pour entrer en jouissance dès la Toussaint prochaine 1853,

Ce jardin et cette maison sont situés canton des Ponts (prairie d'Offard), et sont occupés présentement par M. Garnier.

S'adresser à M. DELAVAU, propriétaire, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (546)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

100,000 — BÉNÉFICES APPROXIMATIFS — 100,000

100,000 — BÉNÉFICES APPROXIMATIFS — 100,000

CULTURE ET EXPLOITATION DES ABEILLES

DE L'APICULTURE OU

SUR LES GRANDES LIGNES DES CHEMINS DE FER ET DANS LES PARCS RÉSERVÉS.

Société en commandite sous la raison sociale : **C.-E. MEULIEN et C^{ie}.****CONSEIL DE SURVEILLANCE :**

MM. DE L'ESPÉE, président du conseil d'administration du Chemin de fer de Rouen ;
Le COLONEL HUBER, neveu de l'auteur des Observations sur les Abeilles ;

MM. L. DE CHAUMONT, propriétaire ;
ALFRED PROST, banquier, directeur général de la Compagnie des Caisses d'escompte ;
AUBÉ, maître de forges, propriétaire ;

MM. Le COMTE DE LEVEN, propriétaire ;
Le VICOMTE LASTIC, propriétaire ;
DE BEAUVOYS, apiculteur, membre de plusieurs Sociétés d'agriculture.

On souscrit chez M. PROST et C^{ie}, banquiers de la Société, rue du Houssay, 1 (Affranchir).

CAPITAL SOCIAL : 1,000,000 f.

On souscrit chez M. PROST et C^{ie}, banquiers de la Société, rue du Houssay, 1 (Affranchir).

Divisé en dix mille actions de 100 f., payables : 20 f. en souscrivant, et les quatre autres cinquièmes, de trois mois en trois mois.

La Société a pour but d'accroître en France la production du miel et de la cire, qui est si inférieure à nos besoins, que nous achetons à l'étranger pour plus de 4 millions de cire et pour des sommes beaucoup plus considérables de miel ; cependant la falsification double ces quantités par des ingrédients nuisibles à la santé. Le produit au moins de 100,000 ruches nouvelles se placerait fort avantageusement, et c'est à quoi il nous faut arriver si l'on ne veut pas que les falsificateurs occasionnent chaque année davantage des accidents.

Le produit des nouvelles ruches sera plus considérable que par les anciens procédés et coûtera beaucoup moins. Plus de

maladies des mouches, point d'essains perdus, car avec le nouveau modèle des ruches les reines ne peuvent sortir sans la volonté de l'apiculteur ; transport facile d'un paturage à un autre, telles sont les garanties de succès qui permettent de ne plus craindre de mauvaises saisons. Cette nouvelle ruche revient à peu près à 10 fr. toute posée, et produit au minimum du miel pour cette somme, ce qui fait tout juste un revenu annuel de 100 p. 100. Cette ruche est si bien confectionnée qu'elle ne peut être ni ouverte, ni emportée par les voleurs ; aucun animal malfaisant ne peut y pénétrer, et on peut enlever les gâteaux et les abeilles, visiter l'intérieur, extraire

tout corps étranger qui pourrait les incommoder sans pour cela les troubler en rien. Le produit de l'abeille n'est pas éventuel ; elle n'a qu'une passion, celle du travail et de la production, et il n'y a pas de peine qui soit mieux récompensée que la sienne : ce sont les seules ouvrières qui travaillent dans l'intérêt absolu du maître et sans avoir besoin d'être surveillées. Les chemins de fer de Paris au Havre, de Rouen à Dieppe, etc., ont accordé à la Société tous les emplacements qui pourraient lui convenir, et ils ont consenti au transport gratuit des employés de la Société ; ils savent que des chefs de station en élèvent depuis longtemps et cela avec succès.

C'est en Écosse qu'on a placé des ruches sur tous les parcours des chemins ferrés, où elles produisent de grands bénéfices, et ce qui fait que chaque jour on les multiplie davantage ; il paraît qu'en Allemagne on a vu en faire autant.

Les combinaisons sont telles que le résultat le plus heureux ne saurait être mis en doute un seul instant ; de grands propriétaires ont concouru à cette opération, et tout ce que nous pouvons dire de plus significatif à ce sujet, c'est que la Société ne peut plus disposer que de quel ques actions.

On désireait des représentants en province. (Affranchir.)

PIANO-SAX DE 1,000 FRANCS DONNÉ EN PRIME PAR CHAQUE ACTION LIBÉRÉE.

Société en commandite.—RAISON SOCIALE : **SAX ET C^{ie}.**—Rue Notre-Dame-des-Victoires, 44, à Paris.

POUR LA FABRICATION DES PIANOS, d'après le système SAX

GARANTI PAR UN BREVET D'INVENTION

Capital social : TROIS MILLIONS, divisé en 3,000 Actions de 1,000 f. chacune. — 1^{er} versement, en souscrivant, 50 francs.

On souscrit à Paris, chez MM. VICTOR LANGE et C^{ie}, au Comptoir des fonds publics, 12, place de la Bourse, et chez MM. PATON et C^{ie}, boulevard des Italiens, 6.

Supériorité des PIANOS-SAX sur tous les autres Pianos fabriqués jusqu'à ce jour.

Amélioration de l'instrument par l'usage, au lieu d'une détérioration jusqu'à présent inévitable.

Conseil de Surveillance :

ADAM, Adolphe (O. ✱), de l'Institut ;
BERLIOZ, Hector (✱) ;
BRANDUS, éditeur de musique, directeur de la Gazette musicale ;

DAVID, Félicien (✱) ;
KASTNER, Georges (✱) ;
KREUTZER, Léon ;
MASSÉ ;

MEYERBEER, Giacomo (C. ✱) ;

NIEDERMAYER, Louis (✱) ;

THOMAS, Ambroise (✱) de l'Institut ;

DE COISLIN, banquier ;
JOBARD, (✱), directeur du Musée de l'Industrie de Bruxelles ;
PAVIE, banquier.

NOTA. — Un modèle des PIANOS-SAX, garantis pendant trois ans, offerts en prime aux actionnaires, et du prix de 1,000 fr., est déposé chez M. Adolphe Sax, rue Saint-Georges, n^o 50, où l'on peut le voir et l'entendre les mardis et vendredis, de 4 à 6 heures.

Extrait du rapport fait par M. FÉTIS à la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, le 8 mai 1851, inséré dans le Moniteur Belge, journal officiel, du 22 mai 1851 :

« Par ces considérations d'un haut intérêt pour l'art et pour l'industrie, j'ai l'honneur de proposer à la classe des Beaux-Arts de donner à M. SAX son appui près du gouvernement, afin qu'une récompense nationale lui soit accordée pour ses beaux travaux, et particulièrement pour la découverte dont je viens de donner l'analyse. Il serait important que cette découverte fût du domaine public, car si les facteurs belges l'appliquaient soit à la construction des grands pianos, soit à celle des pianos droits, leur industrie pourrait entrer en lutte avantageusement avec celle des meilleurs facteurs français, anglais et allemands. La récompense qui serait accordée à M. SAX pourrait avoir pour condition l'abandon de ses droits à l'exploitation de son brevet en faveur des facteurs belges. » M. SAX refusa cette récompense, et réserva à la France cette merveilleuse découverte. (484)